



Prévenir le décrochage scolaire

Comment favoriser la persévérance
scolaire et l'insertion ?

Propositions de démarches en collège et en lycée

*Livret à l'attention des chefs d'établissement,
des responsables d'établissement
et des référents MIJEC établissement du 2nd degré*

Mise à jour livret MIJEC 2024

Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique
Service Pédagogie - Éducation



enseignement
catholique 44

Pays de la Loire

INTRODUCTION

En lien avec les quatre orientations éducatives diocésaines et plus particulièrement *l'accompagnement des jeunes les plus fragiles*, La MIJEC s'inscrit pleinement dans les fondements du projet Educatif de l'enseignement Catholique.



Guidée par l'invitation à construire un Enseignement Catholique où *l'élève est au centre* et un réseau aux *propositions multiples adaptées à tous*, la MIJEC est au service des établissements.

« *Respecter le cheminement de chacun, adapter l'offre pour sécuriser le parcours de l'élève, construire une démarche en co-éducation avec les familles* » autant d'actions pour lesquelles La MIJEC s'engage auprès des équipes.

Plan stratégique « 30 actions pour 2030 »

L'équipe MIJEC vous propose ce livret destiné aux établissements du second degré pour l'accompagnement des élèves et des familles. Il s'inscrit dans une volonté de promouvoir une *Ecole inclusive* permettant l'accueil et la réussite du parcours scolaire de chacun des élèves.

Intitulé « Prévention du décrochage scolaire, comment favoriser la persévérance scolaire et l'insertion », nous espérons que la mise à jour de ce livret vous sera d'un soutien précieux, grâce aux démarches d'accompagnement proposées.

De la difficulté comportementale à la démission d'un élève, vous y trouverez cinq fiches de propositions de démarches en lien avec les familles et les partenaires associés. Elles sont complétées par des annexes. Les accompagnateurs MIJEC, en lien régulier avec *les référents MIJEC de chaque établissement* peuvent être sollicités.

La rédaction par l'équipe MIJEC, en collaboration avec des référents MIJEC des collèges-lycées, les chefs d'établissement représentants des organisations professionnelles, la responsable du Service de Psychologie, les chargés de mission 2D et l'APEL, s'est appuyée sur l'expérience du travail avec les équipes pédagogiques et éducatives des établissements, ainsi qu'avec les acteurs d'insertion du réseau partenarial.

Nous restons à votre disposition et vous remercions pour votre soutien et votre engagement auprès des élèves et de leurs familles.

Avec toute l'équipe MIJEC

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. DELMAS ZURE'.

F. DELMAS ZURE

Directeur diocésain

SOMMAIRE

Situations de risques de décrochage scolaire ou d'exclusion

➤	PRESENTATION	P 4
➤	FICHES SITUATION	
▪	1 : Elève très <u>perturbateur</u> en cours	P 5
▪	2 : Elève présent mais dont le <u>manque d'implication</u> interroge	P 6
▪	3 : Elève au <u>comportement inadapté</u> face à la loi	P 7
▪	4 : Elève régulièrement <u>absent</u> (justifié ou non)	
-	4a : Moins de 16 ans	P 8
-	4b : Plus de 16 ans	P 9
▪	5 : Elève (ou famille) qui souhaite <u>arrêter sa scolarité</u> dans l'établissement	P 10

Annexes

➤	ANNEXE 1 : Contact MIJEC et fiches outils	
▪	1a : Flyer MIJEC – carte des secteurs	P 12
▪	1b : Fiche de repérage d'un élève en risque de décrochage	P 14
▪	1c : Fiche Relevé de conclusion d'une équipe éducative	P 16
▪	1d : Fiche PI	P 17
▪	1e : Fiche PAFI-TDO – <i>En attente</i> -	P 19
▪	1f : Tableau « Règlementation de stage »	P 20
▪	1g : Fiche procédure de contrôle de l'assiduité scolaire (absentéisme)	P 21
➤	ANNEXE 2 : Ressources « aide à l'accompagnement »	
▪	2a : Service de psychologie DDEC 44	P 22
▪	2b : APEL et SICF	P 22
▪	2c : Partenaires (solicitation de l'établissement pour le jeune) SAPADHE / CNED / JEM / GIRPEH / SERMO / EMASCO	P 22
▪	2d : Structures d'écoute et sites conseils (jeune, famille, enseignant, ...)	P 23
▪	2e : Sites Ressources pédagogiques et d'orientation	P 24
➤	ANNEXE 3 : Textes de référence	
▪	3a : Enseignement catholique	
-	Note URADEL	P 25
-	Fiche de poste « référent MIJEC établissement »	P 27
▪	3b : Education Nationale	P 28
➤	ANNEXE 4 : Repères et ressources institutionnels	P 29
➤	ANNEXE 5 : Glossaire des sigles	P 31

Face à ces situations de risque de décrochage scolaire ou d'exclusion ...

Propositions de démarches à effectuer



POINTS de VIGILANCE

- Croiser les regards pour ne pas rester seul face à la situation
- Associer l'Enseignant Référent pour les élèves reconnus en Situation de Handicap
- Conserver une trace écrite de toutes les étapes en respectant le cadre du RGPD
- Veiller à doubler l'information aux familles par un courrier avec AR en cas de situation critique
- ***Famille** : informer et inviter les deux responsables légaux ou le service éducatif le cas échéant
- 🤝 : s'appuyer sur les outils proposés en annexe

FICHE 1

ELEVE TRES PERTURBATEUR EN COURS

(Risque d'exclusion de la classe)

Opposition au travail, insolence, bavardages, agitation

FICHE 2

ELEVE PRESENT, MAIS DONT LE MANQUE D'IMPLICATION INTERROGE

Travail demandé non effectué, peu de participation, matériel oublié, indolence, inertie,...

FICHE 3

ELEVE AU COMPORTEMENT INADAPTE FACE A LA LOI

Consommation, violence, harcèlement, vols, dégradations, sorties non autorisées...

FICHE 4

ELEVE REGULIEREMENT ABSENT (justifié ou non)

Perte d'intérêt, problématique familiale, refus scolaire anxieux, longue maladie, ...

4a Moins de 16 ans

4b Plus de 16 ans

FICHE 5

ELEVE (ou famille) QUI SOUHAITE ARRETER SA SCOLARITE DANS L'ETABLISSEMENT

Mode de lecture des fiches proposées

Démarches internes à l'établissement,
en lien avec la scolarité



Préconisations à la famille, au jeune
et/ou l'établissement en lien avec les
partenaires et/ou la DDEC

FICHE N° 1 : Élève très perturbateur en cours (Risque d'exclusion de la classe)

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

☐ Observations factuelles, écrites et convergentes de plusieurs collègues vers le professeur principal (fréquence et/ou gravité des actes).

Repérer

Concertation : regards croisés suite aux remontées d'observations :

- ☐ équipe pédagogique – Réf. MIJEC établissement
- ☐ personne ressource EI (BEP) établissement
- ☐ vie scolaire - service infirmerie

Evaluer la situation

- ☐ Entretien du jeune avec le professeur principal
- ☐ Entretien avec la famille*

Partage du compte rendu à l'équipe

☐ L'équipe ressource DDEC EI-MIJEC si besoin de conseils, d'aide à l'analyse, voire d'accompagnement

Informé PAR ECRIT

☐ La famille* : récapitulatif des faits et des sanctions encourues (retenue, avertissement, remise temporaire à la famille dans l'attente d'une équipe éducative)

Si la situation perdure...

- ☐ **Sollicitation possible de l'équipe ressource DDEC EI-MIJEC en amont d'une EE ou ESS.** (ex. : entretien MIJEC avec le jeune seul, observation du jeune en classe, rencontre équipe pédagogique, ...).
- ☐ **Équipe éducative** : objectif de croiser les regards et d'être force de proposition. Le Chef d'établissement invite toutes les personnes accompagnant le jeune et, avec l'accord la famille, des professionnels de soins et/ou éducatifs.

Se concerter

En cas d'exclusion pressentie :

- ☐ Recherche d'une solution d'accompagnement, de changement d'établissement (exemple : convention inter-établissements)



Si décision d'exclusion définitive (radiation) :

- ☐ Proposition, à la famille, d'un établissement du réseau EC44 prêt à recevoir le jeune.
- ☐ En cas de refus de la proposition par la famille, celle-ci devra se rapprocher de l'IA pour une inscription dans l'enseignement public. **Informé la MIJEC.**

Moins de 16 ans : s'assurer obligatoirement de la poursuite effective de scolarisation
Plus de 16 ans : s'assurer du respect de l'obligation de formation. Signaler à la MIJEC le jeune qui resterait sans solution, pour une présentation en PSAD.

PROJETS / PARCOURS POSSIBLES

- ☐ PPRE ou PAP : aménagements pédagogiques dans l'établissement (pas de réduction possible du temps scolaire)
- ☐ PAI : Réduction du temps scolaire possible. Avis médical indispensable. Transmission au médecin scolaire pour information

Ressources internes à l'établissement (DPRD, PPR, ...)
 Ressource DDEC - EI : livret GPCP

- ☐ PI : Parcours individualisé (A partir de la 4^{ème} et pour le LPA à partir de 14 ans).

Contact obligatoire avec la MIJEC pour soutien et/ou validation du parcours

- ☐ S'appuyer sur des partenaires de l'EC 44 : JEM (14-16 ans), GIRPEH (lycée) – Faire un bilan en EE

Proposer

PRECONISATIONS FAMILLE/JEUNE

- ☐ Conseil/avis médical : médecin traitant, spécialiste, CHU, CMP, services de soins médicaux-sociaux (**Rappel** : l'orientation vers des suivis thérapeutiques relève de la compétence d'un médecin)

- ☐ Écoute possible pour l'adolescent (permanence d'écoute psychologique Établissement, MDA, E.P.E, Fil Santé Jeune, médecin traitant, ...)

- ☐ Écoute possible pour les parents (APEL 44, E.P.E, MDA, demande d'aide éducative, CCAS, EDS-CMS, Associations, ...)

- ☐ Prise de rendez-vous au SICF ou CIO pour réfléchir à l'orientation

Ressources complémentaires pour les enseignants

- ☐ Aide à l'analyse : Animations EI-MIJEC (ex : GEASE), EMASCO, SERMO, groupe ressource MDA
- ☐ Ressources : EC44 – Site INFO DDEC 44 – Eduscol – Webinaire de la MDA – Canopé – Cahiers pédagogiques
- ☐ Soutien/Écoute : MDA, EPE, MGEN (Réseau PAS)
- ☐ FORMIRIS : Formations spécifiques (ex : Compétences Psycho-Sociales CPS, pédagogie différenciée, climat de classe, classe flexible, ...)

FICHE N° 2 : Elève présent mais dont le manque d'implication interroge

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

- ☐ Observations factuelles écrites et convergentes de plusieurs collègues vers le professeur principal.

Repérer

Concertation : regards croisés suite aux remontées d'observations :

- ☐ équipe pédagogique – Réf. MIJEC établissement
- ☐ personne ressource EI (BEP) établissement
- ☐ vie scolaire - service infirmerie

Evaluer la situation

- ☐ Entretien du jeune avec le professeur principal
- ☐ Entretien avec la famille*

Partage du compte-rendu à l'équipe

- ☐ L'équipe ressource DDEC-EI MIJEC si besoin de conseil, d'aide à l'analyse, voire d'accompagnement

Informer PAR ECRIT

Si la situation perdure...

- ☐ **Sollicitation possible de l'équipe ressource DDEC EI-MIJEC en amont d'une EE ou ESS** (ex. : entretien MIJEC avec le jeune seul, observation du jeune en classe par l'enseignante ressource DDEC-EI, rencontre équipe pédagogique, ...).
- ☐ **Équipe éducative** : objectif de croiser les regards et d'être force de proposition. Le Chef d'établissement invite toutes les personnes accompagnant le jeune et, avec l'accord la famille, des professionnels de soins et/ou éducatifs.

Se concerter



PROJETS / PARCOURS POSSIBLES

- ☐ PPRE ou PAP : aménagements pédagogiques dans l'établissement (pas de réduction possible du temps scolaire)
- ☐ PAI : Réduction du temps scolaire possible. Avis médical indispensable. Transmission au médecin scolaire pour information
- Ressources internes à l'établissement (DPRD, PPR, ...)
- Ressource DDEC - EI : livret GPCP

- ☐ PI : Parcours individualisé (A partir de la 4^{ème} et pour le LPA à partir de 14 ans).
- Contact obligatoire avec la MIJEC pour soutien et/ou validation du parcours**

- ☐ S'appuyer sur des partenaires de l'EC 44 : JEM (14-16 ans), GIRPEH (lycée) – Faire un bilan en EE

Proposer



PRECONISATIONS FAMILLE/JEUNE

- ☐ Conseil/avis médical : médecin traitant, spécialiste, CHU, CMP, services de soins médicaux-sociaux (**Rappel** : l'orientation vers des suivis thérapeutiques relève de la compétence d'un médecin)

- ☐ Écoute possible pour l'adolescent (permanence d'écoute psychologique Établissement, MDA, E.P.E, Fil Santé Jeune, médecin traitant, ...)

- ☐ Écoute possible pour les parents (APEL 44, E.P.E, MDA, demande d'aide éducative, CCAS, EDS-CMS, Associations, ...)

- ☐ Prise de rendez-vous au SICF ou CIO pour réfléchir à l'orientation



Ressources complémentaires pour les enseignants

- ☐ Aide à l'analyse : Animations EI-MIJEC (ex : GEASE)
- ☐ Ressources : DDEC – Site INFO DDEC 44 – Eduscol – SICF – MDA (mise en place d'ateliers CPS) – CreHPsy PdL - PSYCOM
- ☐ FORMIRIS : Formations spécifiques (Motivation, neurosciences, classe inversée, pédagogie positive, ...)

FICHE N° 3 : Elève au comportement inadapté face à Loi

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

- ☐ Relevé écrit des faits : chronologie, gravité (rapports d'incidents, témoignage)
- ☐ Information famille de l'événement marquant

Repérer

- ☐ Entretien avec le jeune : donner la parole au jeune pour explicitation des faits
- ☐ Évaluer le niveau de conscience du jeune par rapport à ses actes

Evaluer la situation

- ☐ Echanges avec la famille* : analyse de la fréquence et/ou gravité des actes

- ☐ La famille* : récapitulatif des faits et des sanctions encourues (retenue, avertissement, remise temporaire à la famille dans l'attente d'une équipe éducative ou d'un conseil de discipline...)

Informé PAR ECRIT

- ☐ Sollicitation possible de la MIJEC en amont d'une EE ou ESS (conseil, discernement)

- Selon la gravité des faits :
- ☐ Equipe éducative (objectif de croiser les regards et d'être force de proposition)
 - ☐ Conseil de remédiation, de discipline (cf règlement intérieur)

Se concerter

- En cas d'exclusion pressentie :*
- ☐ Recherche d'une solution d'accompagnement, de changement d'établissement (exemple : convention inter-établissements)



- si décision d'exclusion définitive (radiation) :**
- ☐ Proposition, à la famille, d'un établissement du réseau EC44 prêt à recevoir le jeune.
 - ☐ En cas de refus de la proposition par la famille, celle-ci devra se rapprocher de l'IA pour une inscription dans l'enseignement public. **Informé la MIJEC.**

- Moins de 16 ans :** s'assurer obligatoirement de la poursuite effective de scolarisation
- Plus de 16 ans :** s'assurer du respect de l'obligation de formation. Signaler à la MIJEC le jeune qui resterait sans solution, pour une présentation en PSAD.

PROJETS / PARCOURS POSSIBLES

- ☐ Mise en place d'actions éducatives de réparation en interne

Proposer

- ☐ Parcours individualisé (A partir de la 4^{ème} et 14 ans pour le LPA). **Contact obligatoire avec la MIJEC pour soutien et/ou validation du parcours.**

PRECONISATIONS FAMILLE/JEUNE

- ☐ Conseil/avis médical : médecin traitant, spécialiste, CHU, CMP, services de soins médicaux-sociaux (**Rappel :** l'orientation vers des suivis thérapeutiques relève de la compétence d'un médecin)
- ☐ Écoute possible pour l'adolescent (permanence d'écoute psychologique Établissement, MDA, E.P.E, Fil Santé Jeune, médecin traitant, ...)
- ☐ Écoute possible pour les parents (APEL 44, E.P.E, MDA, demande d'aide éducative, CCAS, EDS-CMS, "Question de parents" (CAF44), Associations, ...)

- Ressources complémentaires pour les enseignants**
- ☐ Ressources internes à l'établissement
 - ☐ Ressources : EC44 – Site INFO DDEC 44 – Eduscol – Webinaire de la MDA – Canopé – Cahiers pédagogiques - – CreHPSy PdL - PSYCOM
 - ☐ Soutien/Écoute : Médecin traitant, MDA, EPE, MGEN (Réseau PAS)
 - ☐ FORMIRIS : Formations spécifiques (Communication non violente, Harcèlement, ...)

- ➔ Violence physique
- ➔ Menaces/Insultes
- ➔ Consommations
- ➔ Harcèlement
- ➔ Détention d'objets prohibés
- ➔ Détériorations matérielles
- ➔ Sortie non autorisée
- ➔ Atteintes aux valeurs de la République
- ➔ Autres

Le Chef d'établissement peut alerter les forces de l'ordre selon la gravité des faits

- ☐ Le chargé de mission 2D de la DDEC selon la gravité des faits

FICHE N° 4a : Elève régulièrement ABSENT (Moins de 16 ans)

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

Relevé régulier des absences/retards.
Si le nombre de journées d'absences inquiète, alors, déclenchement d'une démarche d'accompagnement

Repérer

Concertation : regards croisés suite aux remontées d'observations :

- vie scolaire
- équipe pédagogique – référent MIJEC établissement
- service infirmerie

Evaluer la situation

- Entretien du jeune avec le professeur principal
- Entretien avec la famille*
Partage du compte rendu à l'équipe

Informé PAR ECRIT

La MIJEC si besoin de conseils et d'accompagnement.

Se concerter

Si l'absentéisme perdure :

- Sollicitation possible de la MIJEC en amont d'une EE ou ESS pour un entretien avec le jeune seul.
- Equipe éducative** : objectif de croiser les regards et d'être force de proposition. Le Chef d'établissement invite toutes les personnes accompagnant le jeune et, avec l'accord la famille, des professionnels de soins et/ou éducatifs.



En cas d'inquiétude, le service de psychologie de la DDEC (la conseillère technique en protection de l'enfance)

Signalement d'absentéisme à l'IA si :

- Refus de la famille :
 - de fournir un avis médical
 - de participer à une équipe éducative
 - de répondre aux sollicitations de l'établissement

PROJETS / PARCOURS POSSIBLES

PRECONISATIONS FAMILLE/JEUNE

Continuité pédagogique : Définir les modalités (transmission/retour) en vue de la validation des compétences attendues dans le niveau de classe.

Mise en place d'un plan d'accompagnement :

- **PPRE** (ex : aménagement Emploi du temps, adaptation des modalités évaluations, sortie de classe autorisée, stage ponctuel, ...)
- > Accompagnement ressource interne (réfèrent MIJEC, enseignant missionné par le CE2, enseignant DPRD, ressource PPR)
- > Dispositif partenaire EC44 : JEM (14-16 ans)
- > CNED (à la carte ou en scolarité partagée)
- **PI Parcours Individualisé** (ou PAFI TDO-Lien DSDEN)
Parcours à formaliser avec la MIJEC.

Pour raisons de santé : Avis médical indispensable pour justifier une réduction possible du temps scolaire.

- > SAPADHE
- > PAI (médecin traitant en cas de refus scolaire anxieux)

Modalités possibles dans le cadre d'un PAI :

- > Parcours Individualisé, DPRD, JEM, ...
- > CNED (à la carte ou en scolarité partagée)



Proposer

Avis médical : médecin traitant, spécialiste, CHU, CMP, services de soins médicaux-sociaux (**Rappel** : l'orientation vers des suivis thérapeutiques relève de la compétence d'un médecin)

Écoute possible pour l'adolescent (permanence d'écoute psychologique Établissement, MDA, Fil Santé Jeune, E.P.E, médecin traitant, ...)

Écoute possible pour les parents (APEL 44, E.P.E, MDA, demande d'aide éducative, CCAS, EDS-CMS, Associations, ...)

Prise de rendez-vous au SICF ou CIO pour réfléchir à l'orientation

Préparer le retour de l'élève / soutenir / encourager

- Bilans d'étapes réguliers : équipe éducative

- Maintenir le dialogue et le soutien à la famille
- Rester force de proposition quel que soit le niveau d'adhésion du jeune (Poursuivre, réajuster, alerter ou signaler si besoin, ...)

Ressources complémentaires pour les enseignants

- Aide à l'analyse : Animations EI-MIJEC (ex : GEASE), groupe ressource MDA
- Ressources : EC44 – Site INFO DDEC 44 – Eduscol – Webinaire MDA – Canopé – Cahiers pédagogiques – CreHPsy PdL - PSYCOM
- Soutien/Écoute : MDA, EPE, MGEN (Réseau PAS)
- FORMIRIS : Formations spécifiques (ex : 1^{er} secours en santé mentale, climat scolaire, co-éducation, persévérance scolaire, ...)

FICHE N° 4b : Elève régulièrement ABSENT (Plus de 16 ans)

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

Relevé régulier des absences/retards.
Si le nombre de journées d'absences inquiète, alors, déclenchement d'une démarche d'accompagnement

Repérer

Concertation : regards croisés suite aux remontées d'observations :
 vie scolaire
 équipe pédagogique – référent MIJEC établissement
 service infirmerie

Evaluer la situation

Entretien du jeune (vie scolaire, PP, référent MIJEC)
 Entretien avec la famille*
Partage du compte rendu à l'équipe

Informier PAR ECRIT

La MIJEC, si besoin, pour l'aide au discernement (lien avec les PSAD).

Si l'absentéisme perdure :

Sollicitation possible de la MIJEC en amont d'une EE ou ESS pour un entretien avec le jeune seul.
 Equipe éducative : objectif de croiser les regards et d'être force de proposition. Le Chef d'établissement invite toutes les personnes accompagnant le jeune et, avec l'accord la famille, des professionnels de soins et/ou éducatifs.

Se concerter

L'absentéisme est le 1^{er} signe visible du risque de décrochage

En cas d'inquiétude, le service de psychologie de la DDEC (la conseillère technique en protection de l'enfance)

Pas d'obligation de signalement d'absentéisme à l'IA

Le jeune relève de l'obligation de formation 16-18 ans et non plus de l'obligation scolaire.

(BO n° 41 du 29/10/2020)

PROJETS / PARCOURS POSSIBLES

Continuité pédagogique : Définir les modalités (transmission/retour) en vue de la validation des compétences attendues et/ou préparation à l'examen.

Mise en place d'un plan d'accompagnement :
- **PPRE** (ex : aménagement EDT, adaptation des modalités évaluations, sortie autorisée, ...)
-> Accompagnement ressource interne (PPR, stage, référent MIJEC, enseignant missionné par le CE2)
-> CNED

- **PI Parcours Individualisé** (ou PAFI TDO-Lien PSAD)
Parcours à formaliser avec la MIJEC.

Pour raisons de santé : Avis médical indispensable pour justifier une réduction possible du temps scolaire.

-> SAPADHE
-> PAI (médecin traitant en cas de refus scolaire anxieux)

Modalités possibles dans le cadre d'un PAI :

-> Parcours Individualisé
-> CNED (à la carte ou en scolarité partagée)

PRECONISATIONS FAMILLE/JEUNE

Avis médical : médecin traitant, spécialiste, CHU, CMP, services de soins médicaux-sociaux (Rappel : l'orientation vers des suivis thérapeutiques relève de la compétence d'un médecin)

Écoute possible pour l'adolescent (permanence d'écoute psychologique Établissement, MDA, E.P.E, Fil Santé Jeune, médecin traitant, ...)

Écoute possible pour les parents (APEL 44, E.P.E, MDA, demande d'aide éducative, CCAS, EDS-CMS, Associations, ...)

Prise de rendez-vous au SICF ou CIO pour réfléchir à l'orientation

Proposer



Préparer le retour de l'élève / soutenir / encourager

- **Bilans d'étapes réguliers : équipe éducative**
- Maintenir le dialogue et le soutien à la famille
- Rester force de proposition quel que soit le niveau d'adhésion du jeune (Poursuivre, réajuster, alerter ou signaler si besoin, ...)

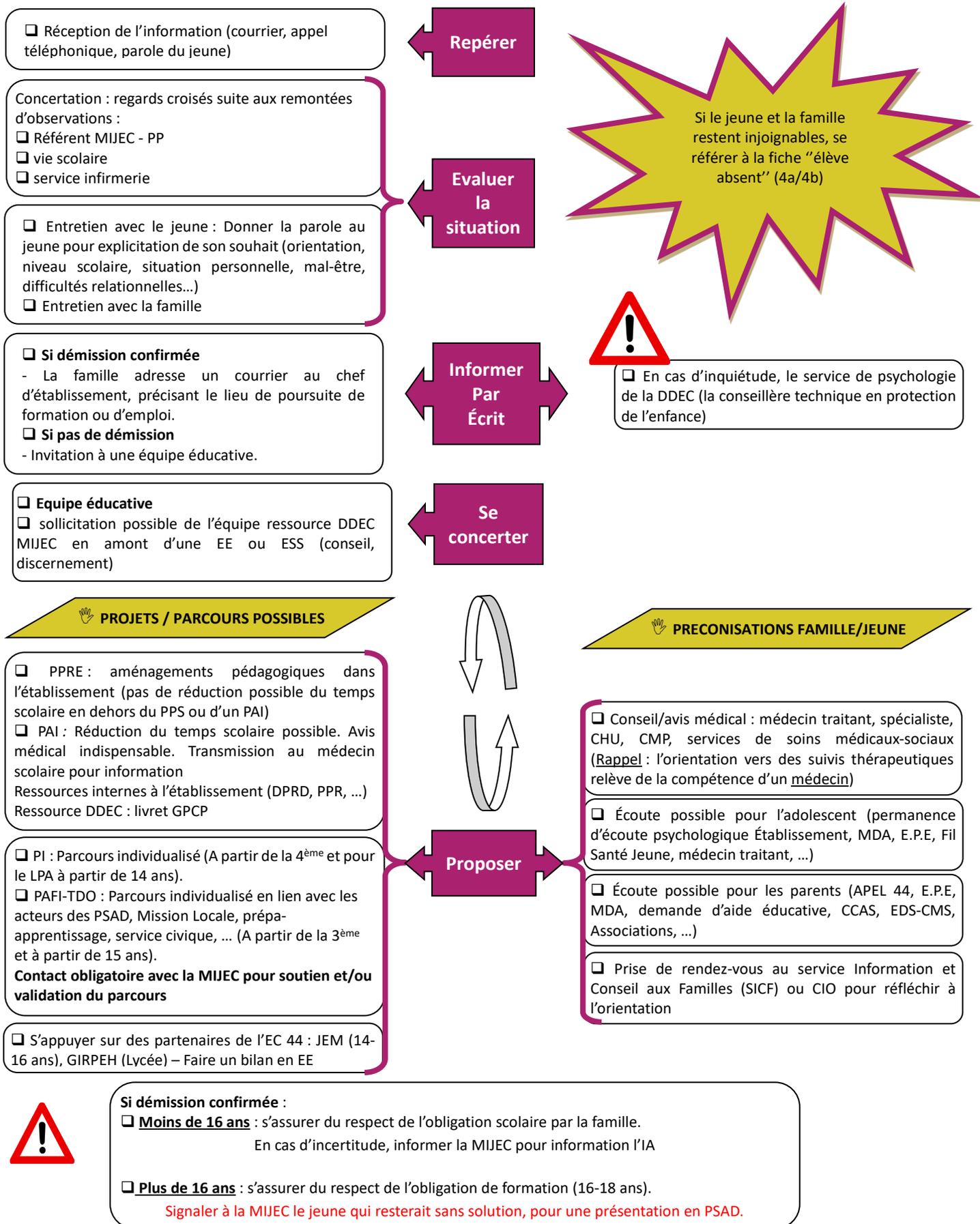
Ressources complémentaires pour les enseignants

- Aide à l'analyse : Animations EI-MIJEC (ex : GEASE), groupe ressource MDA
- Ressources : EC44 – Site INFO DDEC 44 – Eduscol – Webinaire MDA – Canopé – Cahiers pédagogiques – CreHPsy PdL - PSYCOM
- Soutien/Écoute : MDA, EPE, MGEN (Réseau PAS)
- FORMIRIS : Formations spécifiques (ex : 1^{er} secours en santé mentale, climat scolaire, co-éducation, persévérance scolaire, ...)

FICHE N° 5 : Elève qui souhaite arrêter sa scolarité dans l'établissement

Propositions de démarches à effectuer sous la responsabilité du chef d'établissement

Avant toute radiation du jeune des listes de l'établissement



ANNEXES



Persévérance scolaire

2nd degré

Si un élève - est perturbateur en classe

- est présent mais passif et non intéressé
- a un comportement inadapté face à la loi
- est régulièrement absent
- souhaite démissionner
- est en rupture de scolarisation

Sollicitez la MIJEC pour ...

- Entretien individuel avec le jeune
- Participation à une équipe éducative
- Apport d'un regard externe distancié
- Aide à la mise en place d'un Projet Accueil Individualisé (PAI)
- Mise en lien avec les partenaires
- Ressource pour l'accompagnement d'un Parcours Individualisé (PI)
- Participation à la construction du parcours d'orientation

Service Pédagogique Éducation - MIJEC

Contact :

- Accompagnateur plateforme mobile de votre secteur (voir au verso)
- DDEC - Secrétariat MIJEC : 02 51 81 64 41

2024-2025



enseignement
catholique 44
Pays de la Loire

A l'attention des établissements



Persévérance scolaire

2nd degré

Les accompagnateurs "Plateforme Mobile MIJEC"

Ressource d'aide au discernement et/ou démarche à partir de la 6^{ème}
Accompagnement individualisé d'un élève partir de la 4^{ème}

- Nantes / Nantes Nord**
Anne-Laure LEGAGNEUX – allegagneux@ec44.fr
- Pays de la Mée / Erdre et Loire / Nord et Rivières**
Emmanuelle DAVODEAU - edavodeau@ec44.fr
- Nantes Sud / Vignoble**
Bruno FIDELIS - bfidelis@ec44.fr
- Pays de Retz / St Nazaire Presqu'île / Nantes Sud**
Viviane ROBIN - vrobin@ec44.fr

Service Pédagogique Éducation : MIJEC

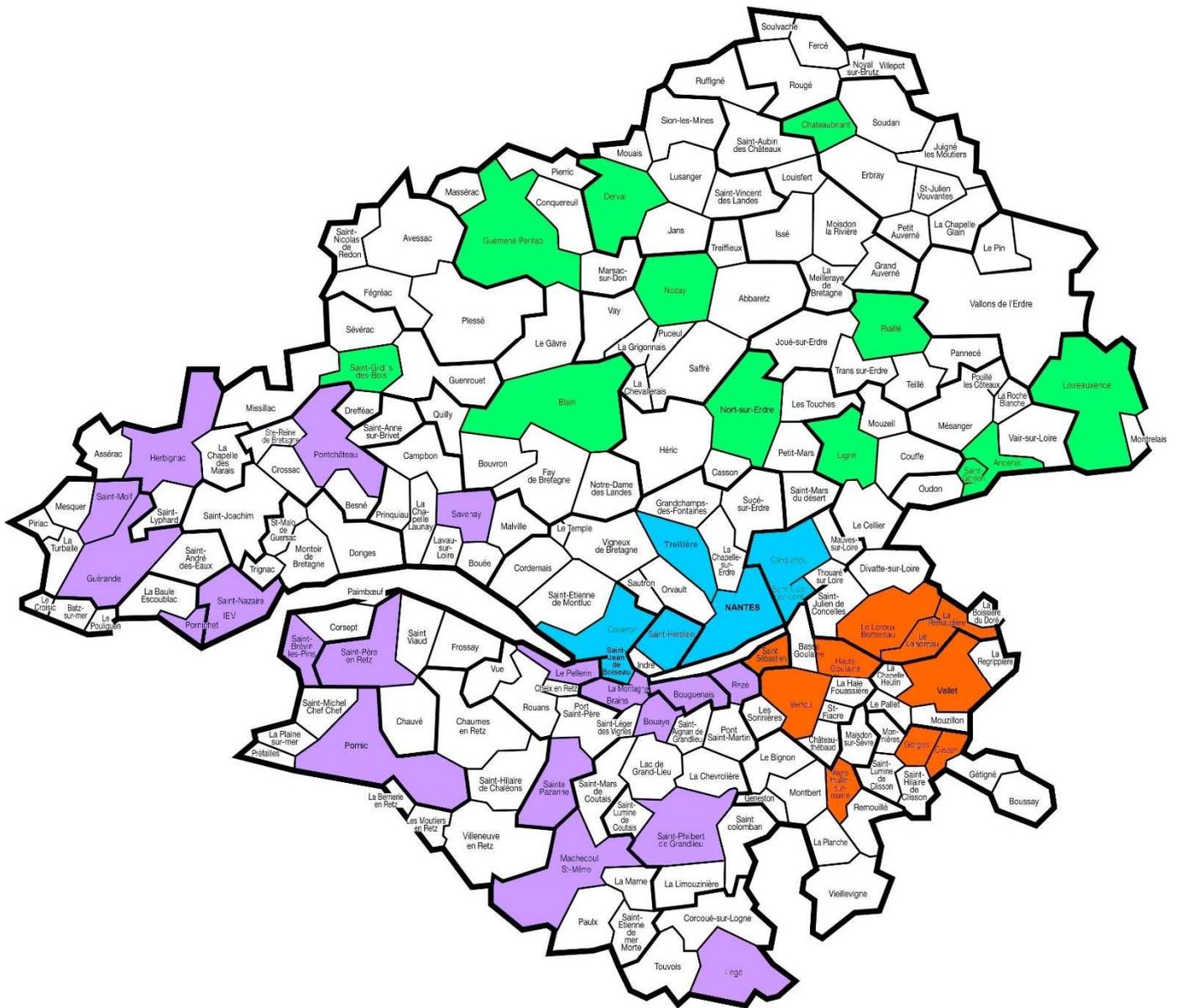
Contact secrétariat : 02 51 81 64 41

2024-2025



enseignement
catholique 44
Pays de la Loire

A l'attention des établissements



-  Nantes / Nantes Nord
-  Pays de la Mée / Erdre et Loire / Nord et Rivières
-  Nantes Sud / Vignoble
-  Pays de Retz / St Nazaire Presqu'île / Nantes Sud

FICHE DE REPERAGE POUR EVALUER UNE SITUATION

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

Professeur principal :

Fiche transmise le :

Par :

A :

*Ne pas envoyer par mail
A remettre en mains propres au
responsable (réfèrent MIJEC)*

SIGNAUX D'ALERTE / FACTEURS DE RISQUE

APPRENTISSAGES (de 1 = grande difficulté à 4 = sans difficulté)	
<input type="checkbox"/> Concentration/Attention	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Résultats	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Gestion de matériel	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Mise au travail en classe : organisation, autonomie,	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Mise au travail en atelier	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Travail perso (maison) anticipation, organisation,	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Participation orale	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Implication (travaux de groupe)	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Implication stage en entreprise	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Application dans les tâches	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Vitesse dans l'exécution de tâche	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Maîtrise de la lecture	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Compréhension des consignes (écrites)	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Compréhension des consignes (orales)	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Restitution des connaissances	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Repérage (temps, espace)	1 2 3 4
<input type="checkbox"/> Prise de notes en cours	1 2 3 4
<input type="checkbox"/>	1 2 3 4

ATTITUDE/COMPORTEMENT
<input type="checkbox"/> Retards / Absences
<input type="checkbox"/> Non-respect du règlement / du cadre
<input type="checkbox"/> Mise au travail (contestation, refus)
<input type="checkbox"/> Agitation / Bavardages
<input type="checkbox"/> Relations conflictuelles (adultes)
<input type="checkbox"/> Relations conflictuelles (pairs)
<input type="checkbox"/> Changement de groupe d'appartenance
<input type="checkbox"/> Passages fréquents à l'infirmier
<input type="checkbox"/> Isolement subi
<input type="checkbox"/> Isolement voulu
<input type="checkbox"/> Violences, agressivité
<input type="checkbox"/> Manifestations anxieuses
<input type="checkbox"/> Apathie / Indolence / Inertie
<input type="checkbox"/> Signes Fatigue / somnolence
<input type="checkbox"/> Tristesse
<input type="checkbox"/>

VECU ADOLESCENT
<input type="checkbox"/> Estime de soi
<input type="checkbox"/> Sens de l'Ecole
<input type="checkbox"/> Absence de projet / manque de mobilisation
<input type="checkbox"/> Temps trajet, amplitude journée
<input type="checkbox"/> Surcharge d'activités
<input type="checkbox"/> Surcharge de responsabilités
<input type="checkbox"/> Activité rémunérée
<input type="checkbox"/> Relations sociales à risques
<input type="checkbox"/> Relations sociales limitées
<input type="checkbox"/> Conduites à risques / Addictions
<input type="checkbox"/> Violences subies
<input type="checkbox"/> Violences contre soi
<input type="checkbox"/> Santé (Maladie, accident, situation de handicap, ...)
<input type="checkbox"/> Évènement(s) traumatique(s) ou mal vécu(s)
<input type="checkbox"/> Départ volontaire du foyer
<input type="checkbox"/>

CONTEXTE FAMILIAL
<input type="checkbox"/> Difficulté de communication avec l'établissement
<input type="checkbox"/> Difficulté de communication avec le jeune
<input type="checkbox"/> Désaccord / Conflit entre les parents
<input type="checkbox"/> Séparation, éloignement
<input type="checkbox"/> Décès, maladie
<input type="checkbox"/> Désaccord parents/jeune autour du projet d'orientation
<input type="checkbox"/> Manque de mobilisation parentale / projet d'orientation
<input type="checkbox"/> Violences familiales
<input type="checkbox"/> Protection de l'enfance (AED, AEMO, Placement, ...)
<input type="checkbox"/> Décalage culturel
<input type="checkbox"/> Difficultés socio-économiques
<input type="checkbox"/>

SYNTHESE :

- Les signaux d’alerte et facteurs de risque relèvent principalement :

<input type="checkbox"/> Relation à l’école (faiblesse des connaissances, difficultés de compréhension, lenteur, ...)
<input type="checkbox"/> Relation aux autres (maîtrise des émotions, communication, ...)
<input type="checkbox"/> Le jeune (santé, addiction, estime de soi, ...)
<input type="checkbox"/> Le milieu de vie (Situation familiale, ...)
<input type="checkbox"/> Autres

- Compléments et/ou précisions sur la situation :

POINTS D’APPUI :

<input type="checkbox"/> La famille	<input type="checkbox"/> Vécu scolaire positif
<input type="checkbox"/> Sociabilité (Relations /adultes/pairs)	<input type="checkbox"/> Capacités d’apprentissage
<input type="checkbox"/> Engagement dans l’établissement	<input type="checkbox"/> Respect des règles
<input type="checkbox"/> Engagement hors établissement	<input type="checkbox"/> Confiance envers un adulte de l’établissement
<input type="checkbox"/> Projet d’orientation envisagé	<input type="checkbox"/> Adhésion à une proposition d’accompagnement
<input type="checkbox"/> Partenaire de santé	<input type="checkbox"/> Partenaires socio-éducatifs
<input type="checkbox"/> Stage en entreprise (à partir de la 4 ^{ème})	<input type="checkbox"/> Transport / Mobilité

PLAN D’ACCOMPAGNEMENT DÉJÀ FORMALISE :

PPRE PAP PPS (MOPPS) PAI PI

Précisions éventuelles :

AUTRE ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DÉJÀ MIS EN PLACE AU SEIN DE L’ETABLISSEMENT :



RELEVÉ DE CONCLUSIONS - EQUIPE EDUCATIVE



EQUIPE EDUCATIVE

Elève (Nom et prénom) : _____ Classe : ____ Date de naissance : _____

Date de l'équipe éducative : _____

Présents, Excusés, absents

Objectifs de l'équipe éducative

- 1 – Analyser la situation de l'élève
- 2 – Construire les réponses adaptées à la situation (adaptations et aménagements spécifiques)
- 3 – Penser la suite de la scolarité

Conclusions



PROPOSITION DE PARCOURS INDIVIDUALISE

Année scolaire 2024-2025

*Pour les élèves de moins de 16 ans scolarisés dans l'Enseignement Catholique, document à faire valider par la MIJEC
Pour les élèves de plus de 16 ans scolarisés dans l'Enseignement Catholique, document à adresser à la MIJEC*



**enseignement
catholique 44**

Pays de la Loire

Etablissement

Bénéficiaire :

Nom : Prénom :

Né le : Moins de 16 ans Plus de 16 ans

Adresse :

Tel :

Classe : Professeur Principal

Date de début : **Date de fin :**

Contexte et constats

Parcours scolaire – situation observée – Diagnostic des difficultés

-

Actions déjà mises en place

-

Proposition de Parcours Individualisé et objectifs

-

Modalités de mise en œuvre

-

Actions prévues

-

Suivi et évaluation Moyens complémentaires demandés oui non

	Nature de l'intervention (discipline - suivi)	Nom - Prénom	statut	Nombres d'heures prévues	
				Sur temps de service	En HSE
1					
2					
3					

SANS OBJET

Partenariat (s) : Service MIJEC – DDEC – Entreprises – Associations – Lycées...

Découverte formations
(LP, SEGPA, CFA...)

Découverte du monde professionnel
(Entreprise, association...)

Engagement de suivi :

Le, Personne de l'établissement assurant le suivi <i>Si demande de l'établissement : accompagnateur Mijec</i>	Le, Élève
Le, Responsable légal de l'élève	Le, Chef d'établissement

Documents joints pour validation du parcours :

- Eventuellement, bulletins scolaires à la demande du service MIJEC
- PPRE en cours (si élève de moins de 16 ans).
- **Emploi du temps de la classe et emploi du temps de l'élève durant la mise en œuvre du parcours,**
- Bilan du suivi de l'élève par le professeur principal et par le référent Mijec de l'établissement

- **A transmettre au service MIJEC à : edavodeau@ec44.fr**

Avis pédagogique

Y Favorable Y Défavorable

Observations :

Accord de prise en charge

Moyens accordés : HSE

Avis par délégation au service MIJEC

Le
Référent MIJEC diocésain - DDEC 44-



CONVENTION-TYPE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN PARCOURS AMÉNAGÉ DE FORMATION INITIALE – TOUS DROITS OUVERTS (PAFI-TDO)

Vu la circulaire MENJ n° 2315401 du 18-7-2023 relative à la mise en œuvre des Parcours tous droits ouverts

Entre l'organisme d'accueil ci-dessous désigné(e) :

Nom de l'organisme d'accueil :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Mail :
Représenté(e) par (NOM et Prénom) :	
Fonction :	
agissant en qualité de responsable de l'organisme d'accueil	

Et l'établissement scolaire d'enseignement :

Nom de l'établissement :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Mail :
Représenté(e) par (NOM et Prénom) :	
agissant en qualité de chef d'établissement	

Concernant l'élève :

Prénom :	Nom :
Date de naissance :	
Classe :	
Nom des parents ou du responsable légal :	
Adresse personnelle :	
N° de téléphone :	Mail :

Ressource académique qui sera mise à disposition dès sa validation par l'EC

Toutes les ressources (réglementation et conventions) accessibles aux enseignants après authentification sur ETNA en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.intra.ac-nantes.fr/09-les-conventions-relatives-a-l-organisation-de-stage-1072011.kjsp?RH=1549010968782>



Vous êtes ici : Ressources métier » Scolarité et vie de l'élève » Persévérance scolaire » Documentation

09 - Les conventions relatives à l'organisation de stage

À télécharger dans l'encadré de droite, les conventions de :

- Stage d'application (mise à jour le 07/06/2023)
- Stage d'initiation (mise à jour le 07/06/2023)
- Stage d'observation (mise à jour le 07/06/2023)
- Convention inter-établissements (mise à jour le 07/06/2023)
- Tableau de synthèse de la réglementation des stages

Dans cette rubrique

Documentation

À télécharger

- Tableau synthèse réglementation des stages
- Convention inter-établissements
- Convention de stage d'initiation en milieu professionnel
- Convention de stage d'observation en milieu professionnel
- Convention de stage d'application en milieu professionnel.

Stages en milieux professionnels, tableau de synthèse de la réglementation

ACTEURS	VISITE D'INFORMATION COLLECTIVE	VISITE D'INFORMATION INDIVIDUELLE	SÉQUENCE D'OBSERVATION	STAGE D'INITIATION	STAGE D'APPLICATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL	PÉRIODE D'OBSERVATION EN ENTREPRISE
Condition préalable	Prévue dans le projet pédagogique de la classe + convention préalable	Prévue dans le projet d'établissement + convention préalable	Modèle de convention voté en CA La mise en œuvre de la séquence doit être prévue dans le projet d'établissement si elle est facultative.	Modèle de convention voté en CA	Modèle de convention voté en CA	Modèle de convention voté en CA	Sur la base du volontariat. Une convention entre l'entreprise, le jeune/la famille et la chambre consultative (chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie, chambre de métiers et de l'artisanat)
Options	Facultatif Sortie scolaire	Facultatif	Facultatif en 4 ^{ème} et en LGT Obligatoire en 3 ^{ème}	Obligatoire Pour les jeunes qui suivent un programme d'enseignement prévoyant une période de formation professionnelle.	Obligatoire Pour les jeunes qui suivent un programme d'enseignement prévoyant une période de formation professionnelle.	Obligatoire pour la validation du diplôme technologique ou professionnel	Tous secteurs d'activité et toutes entreprises relevant des activités des Chambres consultatives.
Période	Sur le temps scolaire pas plus de 2 jours	Activité pédagogique Pas plus de 2 jours	Sur le temps scolaire uniquement pour les collèges. A titre exceptionnel sur les vacances scolaires pour les lycéens de LGT avec présence d'un cadre A joignable en établissement.	Sur le temps scolaire uniquement pour les collèges. Une semaine pendant les vacances scolaires possible pour les plus de 16 ans avec présence d'un cadre A joignable en établissement.	Prévue par les référentiels des diplômes. Possibles pendant les vacances scolaires quand la situation l'exige.	Pendant les vacances scolaires selon le calendrier officiel du rectorat, y compris en juillet et août.	
Age minimum requis	Pas d'âge minimum	Pour les 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	Les élèves de moins de 14 ans, des classes de quatrième ou de troisième. Tous les élèves de classe de quatrième et de troisième sont soumis à la même réglementation, quel que soit leur âge.	A partir de 14 ans au moins.	A partir de 14 ans	Jeune inscrit en CAP ou bac professionnel et à partir de 15 ans.	Un jeune scolarisé en classe de 4 ^{ème} de 3 ^{ème} jusqu'en terminale. Etudiants de l'enseignement supérieur
	Ecoliers, collèges Lycéens Quels que soient l'âge et la classe	Tout élève	Collégiens à partir des deux dernières années de la scolarité obligatoire. Obligatoire en classe de 3 ^{ème} Lycéens	Collégiens ou lycéens suivant un enseignement alterné avec initiation aux métiers. 3 ^{ème} prépa métier MLDS. Parcours personnalisé au collège (avec l'accord des DASEN) Elèves de LP dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau parcours d'orientation (avec l'accord des DASEN si moins de 16 ans)	Elèves suivant un enseignement alterné préparatoire à une formation technologique ou professionnelle : 4 ^{ème} et 3 ^{ème} SEGPA et EREA. Ils peuvent également être proposés à des élèves scolarisés en MLDS	Elèves préparant un diplôme professionnel ou technologique. Etudiants.	Jeunes de la classe de 4 ^{ème} à l'enseignement supérieur.
Objectifs	Découverte de l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement et dans le cadre de l'éducation à l'orientation.	Sensibilisation à l'environnement technologique, économique et professionnel en liaison avec les programmes d'enseignement et dans le cadre de l'éducation à l'orientation. Favoriser le contact avec les acteurs dans leur milieu professionnel.	Découverte de différents milieux professionnels pour développer leurs goûts et aptitudes et définir un projet de formation ultérieur et prévu dans le cadre d'un programme comportant une initiation aux activités professionnelles.	Stage ou séquence éducative en milieu professionnel prévue dans la formation dont l'objectif est de permettre à l'élève d'articuler les savoirs et savoir-faire acquis en établissement scolaire avec les savoirs techniques et les pratiques du monde professionnel.	Formation in situ concourant à l'acquisition de certains savoirs et savoir-faire définis dans le référentiel du diplôme préparé et qui ne peuvent être mis en œuvre que dans le milieu professionnel. L'insertion pédagogique de la convention précise les objectifs pédagogiques, la nature des tâches pouvant être confiées, les compétences à évaluer.	Pour des élèves volontaires souhaitant : • Découvrir l'entreprise, ses métiers et rencontrer des professionnels • Connaître le métier, les activités et l'environnement professionnel • Mettre son projet professionnel • Mettre en place un futur parcours en apprentissage.	
Activités interdites	A prévoir comme une séquence pédagogique.	Enquête, rapport, ... Interview	Activités ne comportant pas de façon directe à l'accès de l'entreprise ou à l'installation d'équipement. Il ne peut participer à des activités, enquêtes, essais, démonstrations sous contrôle des personnels responsables de leur encadrement et sans accéder à quelque machine que ce soit, sans effectuer de travaux locaux même autorisés aux mineurs par le Code du travail.	Activités pratiques variées sous surveillance. Travaux légers autorisés aux mineurs par le code du travail.	Activités variées sous le contrôle de personnes de l'entreprise. Manœuvres ou manipulations sur machines, possédant, utilisation de produits, travail sur appareils de production conformes au code du travail.	Activités pratiques variées et, sous surveillance, des travaux autorisés aux mineurs par le code du travail.	
Limites et interdictions	Interdiction formelle : • D'accéder aux machines appareils ou produits dont l'usage est prescrit aux mineurs par les articles D4153-20 à D 4153-40 du Code du travail. • De procéder à des manœuvres ou manipulations sur des machines, produits ou appareils		Interdiction formelle : • D'accéder aux machines, appareils ou produits dont l'usage est prescrit aux mineurs par les	Interdiction formelle : • D'accéder aux machines, appareils ou produits dont	Lors des FFPD, les élèves âgés au moins de 15 ans peuvent être autorisés par dérogation auprès de l'Inspecteur du travail et dans les conditions		En aucun cas le stagiaire ne pourra accéder ou utiliser des produits ou appareils considérés comme dangereux.

A partie de la circulaire académique du 13 juin 2022

Niveau 0

A compter d'au moins 4 ½ journées complètes sans motif légitime, dans une période d'un mois, il vous appartient d'effectuer les démarches préalables au sein de votre établissement :

- Contacts et entretiens avec les responsables légaux de l'élève,
- Examen de la situation en cellule de veille ou autre dispositif à l'interne,
- Information systématique à l'assistant(e) de service social et au psychologue de l'Education nationale, infirmière et médecin scolaire de l'établissement,
- Mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement

Niveau 1

Malgré les mesures prises, **en cas de rupture de dialogue avec la famille et/ou de persistance du défaut d'assiduité de l'ordre de 10 demi-journées d'absence dans le mois** :

- La situation de l'élève doit être étudiée en groupe de persévérance scolaire, notamment pour les 4èmes et les 3èmes.
- Le référent décrochage est saisi pour veiller au rétablissement et/ou maintien du dialogue avec la famille et accompagner le traitement de la situation, en lien avec les équipes de l'établissement et les services de la DSDEN.

Le signalement doit être transmis à la DIVEL sans délai via MIMOSA.

A réception de l'alerte sur l'application Mimosa, un courrier de rappel à l'obligation scolaire sera systématiquement envoyé aux

Application MIMOSA,

accessible via ARENA
menu "scolarité de second degré"
rubrique "absences"

Niveau 2

Si, en dépit de l'ensemble des mesures prises par l'établissement et malgré le courrier de rappel à la loi envoyé à la famille, l'assiduité de l'élève n'est pas effective, et en l'absence de motif légitime ou d'excuses recevables de la part des responsables légaux, ces derniers pourront être convoqués à la DSDEN ou dans les locaux des CIO.

A transmettre via MIMOSA :

Dossier individuel de suivi d'absentéisme de l'élève

Relevé des absences,

Bilan du groupe de persévérance scolaire

Niveau 3

Possibilité de saisie du procureur de la République par la DSDEN

◆ **2a : Service de psychologie DDEC 44**

Secrétariat : 02 51 81 64 26

service-de-psychologie@ec44.fr

Conseillère technique protection de l'enfance

psy.pde@ec44.fr



◆ **2b : SICF et CIO**

SICF : Service Information et de Conseil aux Familles
47 rue François Bruneau - 44041 Nantes - 02 40 14 57 07

CIO : Centre d'Information et d'Orientation
Nantes – Rezé – Châteaubriant – Saint Nazaire

◆ **2c : Partenaires (sollicitation de l'établissement pour le jeune)**

SAPADHE : Service d'Accompagnement Pédagogique à Domicile à l'Hôpital ou à l'Ecole

Le SAPADHE propose une assistance pédagogique gratuite aux enfants et aux adolescents malades ou accidentés. L'objectif poursuivi est d'assurer la continuité scolaire et de favoriser la réintégration du jeune dans son établissement d'origine.

Tel :	secteur Nantes-est :	06 14 62 74 16	sapadhe44est@ac-nantes.fr
	Secteur Nantes-sud :	06 75 25 12 72	sapadhe44sud@ac-nantes.fr
	Secteur Nantes-nord :	06 33 70 15 47	sapadhe44nord@ac-nantes.fr

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

Tel : 09 49 49 94 94

JEM : Jeune Envie Motivation

Le dispositif JEM a pour but de permettre aux élèves en situation de décrochage scolaire de se remobiliser, retrouver une plus grande estime d'eux-mêmes et de redonner sens à un parcours. Ce dispositif s'adresse aux jeunes de 13 à 15 ans.

Tel : 06 75 88 40 93 aurore@abilis-asso.fr

GIRPEH : Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi et du Handicap

L'objectif du GIRPEH est d'intégrer les jeunes en situation de handicap et/ou en difficulté dans l'entreprise avec un projet professionnel adapté.

Cet accompagnement est dédié aux lycéens en situation de handicap, avec ou sans reconnaissance administrative.

Tel : 06 31 89 93 16 e.goueth@girpeh-asso.fr

SERMO : Service Ressource Mobile

Ce service a pour objectifs de faire de la prévention, d'être appui ressource et de chercher des relais afin d'éviter les ruptures de parcours des jeunes en situation de handicap.

Tel : 07 71 57 02 90 sermo@association-penbron.fr

EMASco 44 : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation de Loire Atlantique

Cette équipe soutient les professionnels des établissements afin de maintenir la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en grandes difficultés dans leur scolarité.

Tel : 02 40 15 24 84 emasco@aja44.fr

◆ **2d : Structures d'écoute et sites conseils (jeune, famille, enseignant, vie scolaire, ...)**

Fil Santé Jeune (Santé Publique France) 0800 235 236 (Plateforme écoute jeune anonyme et gratuite)

www.filsantejeunes.com

A.P.E.L : Association des Parents d'Elèves de l'enseignement Libre

APEL SERVICE FAMILLE 01 46 90 09 60

E.P.E : Ecole des Parents et des Educateurs

29 rue Romain Roland, 44100 Nantes –

17 Bd Léon Gambetta, 44600 St Nazaire

02 40 35 47 73 – epe44@ecoledesparents.org

Point écoute jeune / Point écoute parents / Point écoute enseignant-professionnel

MDA : Maison Des Adolescents

7 rue Julien-Videment - 44000 Nantes - 02 40 20 89 65

80 Av du Gal De Gaulle – 44600 Saint-Nazaire – 02.51.10.75.75

11 bis route d'Abbaretz – 44170 Nozay – 02 40 51 55 60

28 rue St François d'Assise – 44310 St Philbert de Grandlieu – 02 28 21 44 40

Soutien enseignants / professionnels : groupe ressource MDA



EDS - CMS : Espace Départemental des Solidarités - Centre Médico-Social

Lieu d'accompagnement par des professionnels de l'aide sociale

QUESTIONJS DE PARENTS (site ressource du département et de la CAF)

<https://parents.loire-atlantique.fr>

MGEN Réseau PAS : 0805 500 005 Point écoute enseignants avec des psychologues

Psychiatrie et addictologie : voir Les APSYADES

Urgences psychiatriques CHU (15)

Prévention du suicide : Numéro national 3114

Enfance en danger Violence : Numéro national 119

Harcèlement scolaire : Numéro national 3020

Violence Numérique : Numéro national 3018

Trouble du Comportement Alimentaire (TCA)

(Fédération Française Anorexie Boulimie FFAB) : 09 69 325 900

Association ENFINE (écoute et entraide : 01 40 72 64 44)

Cf Annuaire des lignes d'écoute nationales selon les besoins PSYCOM

<https://www.psycom.org/sorienter/les-lignes-decoute/>

◆ 2e : Sites Ressources pédagogiques et d'orientation

Sites ressources pédagogiques

Info DDEC 44 : <https://infoddecenseignant.ec44.fr/info-ddec/>



Guide GPCP



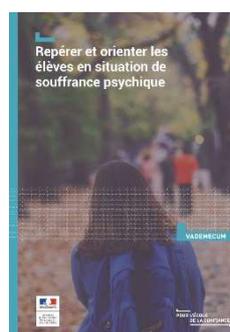
Enseignement Catholique National SGEC : [Webinaires](#)

Canopé : <https://www.reseau-canope.fr/>

Cahiers pédagogiques : <https://librairie.cahiers-pedagogiques.com/>

Eduscol : <https://eduscol.education.fr/>

MEN Vademecum : Repérer et orienter les élèves en situation de souffrance psychique



MDA : [Webinaires professionnels des MDA Pays de la Loire](#)

IREPS : Compétences psychosociales : <https://www.irepspdl.org/page-0-0-0.html>

PSYCOM : Ressources santé mentale : <https://www.psycom.org/>

CRTA : Centre Référent des Troubles d'Apprentissages : [CHU de Nantes - CRTA \(chu-nantes.fr\)](http://CHU de Nantes - CRTA (chu-nantes.fr))

CRA : Centre Ressource Autisme : [Page d'accueil - CRA Pays de la Loire \(cra-paysdelaloire.fr\)](#)

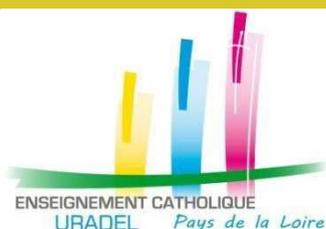
Sites ressources orientation

[Orientation EC44.fr](#)

[Enseignement catholique national orientation](#)

<https://www.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/onisep.fr> (Pays de la Loire)

Autre ressource : Annuaire diocésain annuel



Texte de référence

relatif à la politique de lutte contre le décrochage scolaire au sein de l'enseignement catholique des Pays de la Loire

Vendredi 22 janvier 2021

I – Des fondements

L'attention à la personne, particulièrement à la plus fragile et à la plus démunie, s'inscrit dans les fondements de notre mission et de notre projet éducatif. Nous souhaitons faire vivre ce principe notamment à travers l'ensemble des dispositifs que nous mettons en œuvre au sein de nos établissements.

De ce fait, la place de l'enseignement catholique dans l'ensemble des dispositifs liés à l'orientation et à l'insertion se justifie pleinement au regard de l'importance du maillage de ses établissements et de la population d'élèves qui y est scolarisée. Les responsables de l'enseignement catholique veillent donc à ce que le réseau des établissements privés et les acteurs des directions diocésaines sur ces sujets (Adjoints 1^{er} et 2nd degré, Chargés de mission, Responsables MIJEC, ...) soient :

- destinataires de toutes les informations utiles relatives à l'insertion et l'orientation émanant des services du Rectorat, particulièrement du SAIO
- associés dans toutes les instances territoriales traitant de l'orientation (SPO) et, plus particulièrement, du décrochage scolaire
- un partenaire reconnu au sein des PSAD, lieu de croisement et de transmission d'informations et lieu de recherche de solutions pour des jeunes décrocheurs

Attentifs à tous et souhaitant accompagner chacun dans son parcours de formation, l'ensemble des acteurs de notre réseau mobilisés sur l'orientation en partenariat avec les parents trouve aussi sens dans son action en prenant appui sur le texte de référence du CNEC intitulé « **L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent** » (juillet 2009). En effet, il y est rappelé en introduction que « *la question de l'orientation est au cœur des préoccupations touchant au système éducatif. Celui-ci est confronté à plusieurs défis : la limitation des sorties du système scolaire sans qualification et sans diplôme ; la limitation du nombre d'échecs dans l'enseignement supérieur ; l'égalité des chances pour tous les élèves ; l'adaptation de la formation à l'emploi ; la meilleure gestion des transitions à opérer entre deux emplois. Ces défis demandent de travailler à une orientation tout au long de la vie* ».

Dans les Pays de la Loire, l'Enseignement catholique s'est doté de Missions d'insertion des jeunes (MIJEC), pilotées par des Responsables MIJEC diocésains.

Elles accompagnent des jeunes de l'enseignement catholique sortis ou susceptibles de sortir du système scolaire, vers une insertion stabilisée. Ces missions assurent un service d'accueil, d'information et de suivi personnalisé ».

II – Des objectifs (à mettre en lien avec la feuille de route du Conseil régional)

L'objectif primordial est bien de lutter contre le décrochage scolaire et participer à la politique publique qui consiste à faire baisser de façon conséquente le nombre de jeunes qui sortent du système scolaire sans diplôme ou qualification.

Il convient ici de distinguer un élève en risque ou en cours de décrochage d'un élève dit « décrocheur ». L'enseignement catholique souhaite rappeler qu'un chef d'établissement ne peut exclure ou radier un élève sans s'assurer que ce dernier ait intégré un dispositif de formation.

Enfin, au regard des constats opérés en établissements, il paraît indispensable de pouvoir agir sur le repérage auprès d'un public plus large que celui relevant textuellement de la MIJEC (jeunes de plus de 16 ans). Le public concerné par ces mesures s'étend donc de la 6^e jusqu'au post-bac.

III – Des modalités de mise en œuvre

3.1 Des modalités générales

Le repérage ne pouvant se réaliser qu'au sein des établissements, il est nécessaire d'entretenir une forte collaboration entre les chefs d'établissement et les responsables MIJEC diocésains pour optimiser le travail à effectuer.

Dan ce cadre, et au regard de l'obligation de formation des 16-18 ans, les liens entre les établissements et la MIJEC diocésaine seront privilégiés pour trouver une solution aux jeunes qui en ont besoin.

Chaque chef d'établissement désigne au sein de sa structure un « référent MIJEC établissement ». Cette personne, explicitement missionnée, est l'interlocutrice privilégiée du responsable MIJEC diocésain et est à même de pouvoir répondre à toute demande d'informations provenant de celui-ci.

Le responsable MIJEC diocésain a, quant à lui, à sa disposition la liste des référents MIJEC établissements et peut, si cela se justifie, leur transmettre une information ou un outil utile au repérage, toujours sous couvert du chef d'établissement.

Il est essentiel que l'ensemble des membres de la communauté éducative soit informé du dispositif mis en place et avoir connaissance de la désignation du nom du référent établissement.

Par ailleurs, le professeur principal occupe une place prépondérante au sein de ce dispositif.

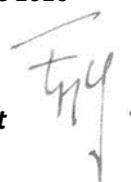
3.2 Concrètement

Echéance	Acteur concerné	Action à réaliser
<i>Fin juin / Début juillet</i> <i>Début octobre</i>	Responsable MIJEC diocésain Chef d'Etablissement	Envoi de l'enquête de repérage à N+1 <i>Retour du fichier renseigné au référent diocésain MIJEC par le chef d'établissement (ou son représentant)</i>
Octobre – vacances de la Toussaint	Responsable MIJEC diocésain	Finalisation du travail de repérage et recherche de solutions pour les élèves repérés
Novembre	Responsable MIJEC diocésain	Confrontation des listes obtenues avec les fichiers du Rectorat.

IV – Textes de référence

- Texte du CNEC : « L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent » (juillet 2009)
- Bulletin Officiel du Ministère de l'éducation nationale du 13 avril 2017 sur le décrochage scolaire
- Le projet académique de l'Académie de Nantes 2018-2022 (Axe 3 de la partie SOLIDARITÉ : « Ne laisser personne au bord du chemin »)
- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 relatif à l'obligation de formation des jeunes de seize à dix-huit ans
- Instruction interministérielle sur l'obligation de formation du 22 octobre 2020

Pour l'URADEL,
Eric BILLET
Directeur diocésain référent





**Fiche de poste
pour le référent MIJEC établissement
au sein de l'enseignement catholique des Pays de la Loire**

L'ensemble des acteurs de notre réseau est mobilisé sur l'orientation en partenariat avec les parents et trouve aussi sens dans son action en prenant appui sur le texte de référence du CNEC intitulé « **L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent** » (juillet 2009).

Le texte national rappelle l'importance de la recherche de personnes relais en établissements pour parvenir aux objectifs poursuivis dans la lutte contre le décrochage scolaire.

C'est pourquoi, il est demandé à chaque chef d'établissement de désigner au sein de sa structure un « référent MIJEC établissement ». Cette personne agit bien sûr sous couvert de son chef d'établissement et c'est à lui qu'elle doit en premier lieu rendre compte du travail opéré.

L'action du référent MIJEC établissement se situe principalement à certaines périodes de l'année et peut être résumée comme suit :

JUIN	Récupérer les informations relatives aux orientations des élèves, par l'intermédiaire des professeurs principaux.
SEPTEMBRE	Renseigner l'enquête de repérage du responsable MIJEC diocésain et lui renvoyer dans les délais impartis
EN COURS D'ANNEE	Etre en relation régulière avec le responsable MIJEC diocésain : - en l'informant de données utiles dès que nécessaire - en le prévenant ou l'alertant sur quelques situations repérées - en demandant conseil dès que cela lui est nécessaire

Par ailleurs, le référent MIJEC établissement peut être destinataire d'informations par voie numérique de la part des responsables MIJEC diocésains. Il peut aussi être amené à participer à une réunion organisée à l'initiative de ces derniers si une problématique l'exigeait.

Textes de référence

- *Texte du CNEC : « L'accompagnement à l'orientation, pour rendre chacun acteur de ses choix : les communautés éducatives ouvertes sur le monde s'engagent » (juillet 2009)*

- *Bulletin Officiel du Ministère de l'éducation nationale du 13 avril 2017 sur le décrochage scolaire*

Pour l'URADEL,

Eric BILLET

Directeur diocésain référent

Création des PSAD (BO officiel N°6 du 10 février 2011) : Lutte contre le décrochage scolaire

<https://www.education.gouv.fr/bo/2011/06/mene1101811c.html>

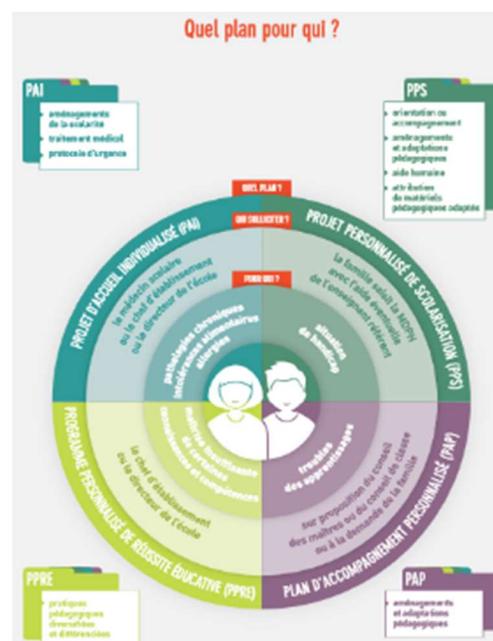
PAI : Aménagement de la scolarité en raison d'un trouble de la santé

[article D351-9](#) (aménagement de la scolarité en raison d'un trouble de la santé invalidant, élaboration d'un projet d'accueil individualisé).

[Circulaire du 10 février 2021](#) : projet d'accueil personnalisé pour raison de santé ;

Quel Plan Pour Qui (PPRE-PAP-PPS-PAI)

<https://eduscol.education.fr/document/21427/download>



Ecole de la confiance :

[Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance](#)

Cette loi concrétise l'engagement du gouvernement de lutter contre la pauvreté et le décrochage des jeunes les plus fragiles

Elle prolonge l'instruction obligatoire jusqu'à 16 ans par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans.

<https://www.education.gouv.fr/l-obligation-de-formation-des-16-18-ans-306954>

[Article L. 131-1 du code de l'éducation](#)

Le droit au retour en formation initiale :

<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo15/MENE1710739C.htm>

Guide académique des procédures d'orientation et d'affectation

<https://www.ac-nantes.fr/guide-academique-des-procedures-d-orientation-et-d-affectation-126600>

Circulaire « Tous droits ouverts » - PAFI-TDO

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo29/MENE2315401C>

Une priorité majeure de politique publique

Lutter contre le décrochage scolaire représente :

- **Un enjeu humain** parce que pour plusieurs centaines de milliers de jeunes, l'École et la formation sont vécues comme une source de mal-être.
- **Un défi social** puisque ces jeunes présentent des risques importants de ne pas réussir leur insertion sociale et professionnelle.
- **Un coût économique** car le décrochage génère des dépenses importantes pour la société.

« Que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société ».

Au regard de cet objectif que se fixe le ministère de l'Éducation Nationale, la lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale et un enjeu dans le cadre de la stratégie Europe 2020

Une politique partenariale

Notre pays s'est engagé à mettre en œuvre une véritable politique partenariale de lutte contre le décrochage scolaire regroupant l'ensemble des acteurs et structures mobilisés pour la formation et l'insertion des jeunes.

- **La mise en œuvre des Plateformes de Suivi et d'Appui aux décrocheurs (PSAD) reflète le travail de collaboration de tous les acteurs du territoire.**



Au niveau de l'académie de Nantes : la DAPSI

(Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et l'Insertion)

L'engagement de tous les personnels de l'académie fait de notre région académique l'une des plus performantes en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

Néanmoins, l'étude de l'INSEE parue en mars 2023 montre que nous devons poursuivre notre action car des territoires demeurent encore fortement

impactés par ce décrochage.

- Il nous reste des marges de progression pour devancer le décrochage (prévention), agir face aux risques de rupture précoces (intervention) et innover devant le défi des reprises d'études (remédiation).

Au niveau de l'Enseignement Catholique Régional : la MIJEC

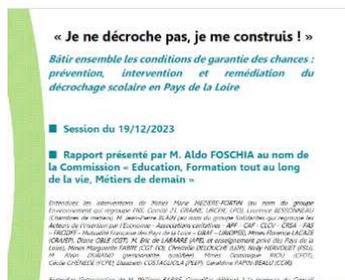
(Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique)

Dans les Pays de la Loire, afin de prévenir ou de lutter contre le décrochage, l'Enseignement Catholique s'est doté de MIJEC, pilotées par des responsables MIJEC diocésains.



Le repérage ne pouvant se réaliser qu'au sein des établissements, il est nécessaire d'entretenir une forte collaboration entre les chefs d'établissement et la MIJEC.

Elles accompagnent, par un suivi personnalisé, des jeunes sortis ou susceptibles de sortir du système scolaire. La MIJEC, membre des PSAD, assure le lien entre l'établissement scolaire et les structures partenaires d'aide à l'insertion (ex : Mission Locale).



Conseil Régional des Pays de La Loire - Rapport du CESER 2023

« Je ne décroche pas, je me construis ! Bâtir ensemble les conditions de garantie des chances : prévention, intervention et remédiation du décrochage scolaire en Pays de la Loire.

➤ La cause n'est jamais unique : les décrocheurs cumulent les vulnérabilités.

Le décrochage est un processus multifactoriel, et les signes peuvent en être de nature très diverse.

Il est important de ne pas se limiter aux signes les plus « visibles » ou les plus « gênants » et qui peuvent être déjà bien installés, comme l'absentéisme de l'élève ou un comportement perturbateur. Il existe en effet des indices beaucoup plus discrets du décrochage, ou, au contraire, des changements soudains qui peuvent être autant de signaux d'alerte.

Par ailleurs, on peut considérer que certaines difficultés rencontrées par l'élève constituent un risque de décrochage s'il ne trouve pas rapidement un appui approprié.

Webinaire - Présentation de l'étude du CESER Pays de la Loire sur le décrochage scolaire du 20/12/2023 :
<https://www.youtube.com/watch?v=P3STd3b-mIQ>

APEL	Association des Parents de l'Enseignement Libre
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CE2	Chef d'Etablissement du Second degré
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNED	Centre National d'Enseignement à Distance
CPS	Compétences Psycho-Sociales
DAPSI	Délégation Académique à la Persévérance Scolaire et à l'Insertion
DPDR	Dispositif de Prévention des Risques de Décrochage
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
EDS - CMS	Espace Départemental des Solidarités – Centre Médico-Social
EE	Equipe Educative
EI	Ecole Inclusive
EMASCO	Equipe Mobile d'Appui à la SCOLARISATION
EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation
GEASE	Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situations Educatives
GIRPEH	Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées
GPCP	Gestion et Prévention des Comportements qui Perturbent
IA	Inspection Académique
IREPS	Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé
JEM	Jeune Envie Motivation
LPA/LEAP	Lycée Professionnel Agricole
MDA	Maison Des Adolescents
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MIJEC	Mission d'Insertion des Jeunes de l'Enseignement Catholique
PAFI-TDO	Parcours Aménagé de la Formation Initiale - Tous Droits Ouverts
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PAP	Plan d'accompagnement Personnalisé
PI	Parcours Individualisé
PP	Professeur Principal
PPR	Parcours Pour la Réussite
PPRE	Programme Personnalisé de Réussite Educative
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
PSAD	Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
RGPD	Règlement Général de Protection des Données
SAPADHE	Service d'Assistance Pédagogique à Domicile, à l'Hôpital ou à l'Ecole
SERMO	SERVICE Ressource MOBILE
SICF	Service d'Information et de Conseil aux Familles



Enseignement Catholique de Loire-Atlantique

Association Éducative Ozanam
15 rue Leglas Maurice
44000 NANTES

Tél : 02.51.81.64.00
www.ec44.fr

Ce livret a été réalisé par la MIJEC 44

*(Béatrice Bédier, Emmanuelle Davodeau, Bruno Fidelis,
Anne-Laure Legagneux, Viviane Robin)*

En collaboration avec :

- Les chefs d'établissement représentants MIJEC des organisations professionnelles
(Sandra Dauloudet, François Lefeuvre, Olivier Ménard)
- Les membres du groupe de travail « référent MIJEC des établissements 2D »
- Les enseignantes des postes DPRD et du poste DAPP 44 rattaché à la MDA
 - Le service du second degré
 - Le service de psychologie

Avec nos remerciements.

Mise à jour 2024 de l'édition 2015

Contact secrétariat MIJEC : 02.51.81.64.41


enseignement
catholique 44
Pays de la Loire

